

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 juin 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Paul Poulin</b>	(représentant Lac-Etchemin)
<b>Donald Couture</b>	(représentant Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Claude Roy</b>	(représentant Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Hector Provençal</b>	(Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Madame Lucie Gagnon (Saint-Louis) est absente et a motivé son absence.

Monsieur Gilles Gaudet (Sainte-Aurélie) est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2016-06-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2016, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**

**05 - RENCONTRE(S).**

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 -** Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC).

**08.02 -** Position de la MRC des Etchemins concernant le projet de modification au Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

**08.03 -** Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

**08.04 -** Gestion des cours d'eau: nomination des personnes désignées au niveau local responsables de l'application du règlement no 96-10.

**08.05 -** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Adoption du rapport annuel du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015.

**08.06 -** Demande de modification au Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées (115-13).

**08.07 -** Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 -** Projets locaux.

**10.01.01 -** Toitures tropicales et palapas: Corporation Éco-Parc des Etchemins.

**10.01.02 -** Réaménagement de l'entrée ouest: Municipalité de Sainte-Justine.

**10.01.03 -** Éclairage du vieux clocher et aménagement du parc à l'entrée nord: Municipalité de Saint-Magloire.

**10.01.04 -** Culture, Nature et Patrimoine: Municipalité de Saint-Magloire.

**10.01.05 -** Aménagement de la cour de récréation: Municipalité de Saint-Camille.

**10.01.06 -** Amélioration du chalet des loisirs: Municipalité de Saint-Camille.

**10.01.07 -** Module de jeux et équipement chalet des loisirs: Municipalité de Sainte-Aurélie.

**10.01.08 -** Travaux Centre sportif Claude-Bédard et nouveau parc de jeux pour enfants: Œuvre des loisirs de Sainte-Justine.

**10.01.09 -** Acquisition et rénovation de l'église par un OBNL: Patrimoine de Sainte-Sabine-de-Bellechasse.

**10.02 -** Projets régionaux.

**10.02.01 -** École autrement, Place aux jeunes les Etchemins, Métiers et Carrières et Etchemins en direct: Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 -** Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

**11.02 -** Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

**11.03 -** Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

**11.04 -** MRC de Matawinie.

**11.05 -** Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

**11.06 -** Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**11.07 -** MRC de Portneuf - Modification au règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

- 11.08** - Renouvellement du contrat de Madame Réjeanne Bilodeau pour l'entretien ménager des bureaux de la MRC des Etchemins.
- 11.09** - Lignes directrices en sécurité incendie - Conduite d'un véhicule d'urgence (adoption).
- 11.10** - Lignes directrices en sécurité incendie - Port de la ceinture de sécurité (adoption).
- 11.11** - Lignes directrices en sécurité incendie - Description des tâches d'un pompier du SSI (adoption).
- 11.12** - Description des tâches du préventionniste.
- 11.13** - Université du Québec à Rimouski (UQAR - Lévis).
- 11.14** - Système de sauvegarde informatique à la résidence de Monsieur Luc Leclerc.
- 11.15** - Adoption des priorités annuelles d'intervention de la MRC des Etchemins.
- 11.16** - Adoption de la Politique de soutien du Fonds de développement des territoires 2016-2017 et la Politique de soutien aux projets structurants.
- 11.17** - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).
- 11.18** - Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).
- 11.19** - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).
- 11.20** - Comité Histoire et Patrimoine de Sainte-Aurélie.
- 11.21** - MRC de La Nouvelle-Beauce.
- 11.22** - Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Congrès.
- 11.23** - Programme d'adaptation de domicile (PAD).
- 12** - ADMINISTRATION:
  - 12.01** - Liste des comptes à payer.
  - 12.02** - État des encaissements et déboursés.
- 13** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
  - 13.01** - Gouvernement du Québec.
  - 13.02** - Promutuel Assurance.
  - 13.03** - MRC de Beauce-Sartigan.
  - 13.04** - Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.
  - 13.05** - Assemblée Générale Annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.
  - 13.06** - Fédération québécoise des municipalités (FQM).
  - 13.07** - Comité promotion touristique des Etchemins.
  - 13.08** - Comité TREMCA Tourisme.
  - 13.09** - Comité TREMCA Agroalimentaire.
  - 13.10** - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC).
  - 13.11** - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).
  - 13.12** - Modification de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).
- 14** - SUJETS DIVERS.
  - 14.01** - L'ADOberge Chaudière-Appalaches.
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2016, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**

Le Comité administratif n'a pas siégé en mai.

**05 - RENCONTRE(S).**

Présentation par Madame Annie Bourassa et Monsieur Mathieu Gaudette, organisateur communautaire au bureau de soutien à l'action intersectorielle, aux relations avec la communauté et organismes communautaires, concernant la caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches: connaître et mobiliser pour mieux intervenir.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 - Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC).**

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins d'un appel de projets de la part de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. L'invitation est faite dans le cadre du Programme national (fédéral) d'atténuation des catastrophes (PNAC) et que ledit programme comprend 4 volets, soit : évaluation des risques (inondations), cartographie des inondations, planification de l'atténuation et investissements dans les projets d'atténuation non structuraux et structuraux à petite échelle.

Après discussion sur les modalités du programme (complexité des formulaires, conditions d'approbation des projets, etc.) et du travail déjà réalisé à l'échelle du schéma d'aménagement en ce qui concerne les

zones inondables et les problématiques de faible récurrence des inondations, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de se prévaloir de ce programme.

2016-06-03

**08.02 - Position de la MRC des Etchemins concernant le projet de modification au Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).**

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification au Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) confèrent certains pouvoirs et devoirs aux MRC en matière de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) confère notamment à la MRC le devoir de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit intervenir régulièrement sur son territoire afin de répondre à ce devoir, notamment pour démanteler des barrages de castors qui menacent la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à de telles interventions sont déjà importants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins juge déraisonnable que le gouvernement provincial exige des coûts pour des interventions découlant d'une obligation légale qu'il a lui-même imposées aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM sont exclus de la tarification exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux tarifs auront également une conséquence sur le coût des interventions réalisées dans un habitat faunique par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle tarification risque d'inciter à la désobéissance civile et mener ainsi à la dégradation d'habitats naturels suite à des travaux non encadrés réalisés par les citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de revoir son projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification

reliée à l'exploitation de la faune afin d'exclure de cette tarification les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM;

QUE les moyens entrepris par les MRC pour prévenir les obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens et pour limiter les interventions récurrentes dans les cours d'eau (nettoyage d'un cours d'eau sans dragage, installation d'un pré-barrage, mesures de contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castors) soient aussi exempts de frais de la part du MFFP;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au MFFP de revoir le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins dénonce cette nouvelle réglementation qui confère une nouvelle charge financière au milieu municipal et aux organismes qui interviennent dans le domaine de la faune;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins transmette une copie de la présente résolution à Madame Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Madame Dominique Vien, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-04**

**08.03 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins présente une proposition de projet dans le cadre du PADF;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise Monsieur Luc Leclerc, directeur général, à signer tout document relatif aux projets retenus, soit la réfection du chemin Coupe-Feu à Saint-Camille-de-Lellis et la route d'accès au panorama du Parc régional Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-05

**08.04 - Gestion des cours d'eau: nomination des personnes désignées au niveau local responsables de l'application du règlement no 96-10.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce, tel que prévu à l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 96-10, en plus d'assurer l'écoulement des eaux des cours d'eau, la MRC doit également émettre les permis nécessaires à l'installation de traverses de cours d'eau (sections 2 et 3 du règlement);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et la MRC des Etchemins ont conclu une entente intermunicipale en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) pour l'application du susdit règlement numéro 96-10;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins, aux fins de cohérence, souhaite assurer l'application des dispositions de la section 2 et 3 du règlement numéro 96-10 en matière de ponceaux et qu'à cet égard, elle doit nommer une personne désignée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins nomme Monsieur Cam Landry à titre de personne désignée spécifiquement pour l'application des dispositions relatives aux ponceaux des sections 2 et 3 du règlement numéro 96-10 (traverses des cours d'eau);

QUE les personnes désignées dument nommées antérieurement à la présente résolution pour l'application du règlement numéro 96-10 le demeurent pour toutes les autres dispositions applicables de ce règlement incluant les dispositions relatives aux ponts des sections 2 et 3 du susdit règlement;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2015-10-06 sur le même objet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-06

**08.05 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)  
- Adoption du rapport annuel du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015.**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*, et ce avant le 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par le coordonnateur du service de l'aménagement a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux travaux réalisés en 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2015;

QUE ce rapport soit transmis au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* tel que déposé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**08.06 - Demande de modification au Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées (115-13).**

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, présente suite à la réunion du Comité d'aménagement ainsi que la réunion de travail du Conseil de la MRC des Etchemins, la demande adressée par Monsieur Réjean Bédard, maire de la Municipalité de Saint-Cyprien, à l'effet de permettre la coupe de la bande de protection en bordure des chemins publics.

Après délibérations des membres du Comité d'aménagement, ces derniers se sont montrés ouverts à des modifications en ce sens. Toutefois, d'autres modifications pourraient être apportées au règlement 115-13. Ce dossier sera ramené tant en comité qu'au Conseil de la MRC des Etchemins à une séance ultérieure.

2016-06-07

**08.07 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 6 juin 2016, le règlement numéro 61-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage afin de procéder aux ajustements nécessaires suite à l'implantation des services d'égout;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 61-2016 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, fait la présentation d'un rapport sur le dossier culturel dans les Etchemins.

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

- Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 30 mai 2016.

**10.01 - Projets locaux.**

2016-06-08

**10.01.01 Toitures tropicales et palapas: Corporation Éco-Parc des Etchemins.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Corporation Éco-Parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 7 000,00 \$      Coût du projet : 9 113,96 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 000,00 \$ à la Corporation Éco-Parc des Etchemins pour le projet Toitures tropicales et palapas.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-09            10.01.02 Réaménagement de l'entrée ouest: Municipalité de Sainte-Justine.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 26 929,05 \$            Coût du projet : 38 715,59 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 26 929,05 \$ à la Municipalité de Sainte-Justine pour le projet Réaménagement de l'entrée ouest.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-10            10.01.03 Éclairage du vieux clocher et aménagement du parc à l'entrée nord: Municipalité de Saint-Magloire.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 6 097,72 \$            Coût du projet : 7 637,84 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 097,72 \$ à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet Éclairage du vieux clocher et aménagement du parc à l'entrée nord.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-11      10.01.04 Culture, Nature et Patrimoine: Municipalité de Saint-Magloire.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 36 047,79 \$      Coût du projet : 45 800,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 36 047,79 \$ à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet Culture, Nature et Patrimoine. Projet conditionnel à la confirmation de la contribution des partenaires. Le comité technique demande au promoteur d'assurer une visibilité de la MRC comparable aux autres partenaires en fonction de la somme investie par la MRC.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-12      10.01.05 Aménagement de la cour de récréation: Municipalité de Saint-Camille.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 4 000,00 \$      Coût du projet : 39 825,80 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 000,00 \$ à la Municipalité de Saint-Camille pour le projet Aménagement de la cour de récréation. Projet conditionnel à la confirmation de la contribution des partenaires.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-13

**10.01.06 Amélioration du chalet des loisirs: Municipalité de Saint-Camille.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 16 169,78 \$      Coût du projet : 40 424,45 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 16 169,78 \$ à la Municipalité de Saint-Camille pour le projet Amélioration du chalet des loisirs. Projet conditionnel à la réception des soumissions.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-14

**10.01.07 Module de jeux et équipement chalet des loisirs:  
Municipalité de Sainte-Aurélie.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 22 483,96 \$      Coût du projet : 28 104,95 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 22 483,96 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet Module de jeux et équipement chalet des loisirs.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-15

**10.01.08 Travaux Centre sportif Claude-Bédard et nouveau parc de jeux pour enfants: Œuvre des loisirs de Sainte-Justine.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'Œuvre des loisirs de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 23 236,49 \$      Coût du projet : 52 463,78 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 23 236,49 \$ à l'Œuvre des loisirs de Sainte-Justine pour le projet Travaux Centre sportif Claude-Bédard et nouveau parc de jeux pour enfants.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la

réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-16

**10.01.09 Acquisition et rénovation de l'église par un OBNL:  
Patrimoine Sainte-Sabine-de-Bellechasse.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Patrimoine Sainte-Sabine-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Sabine-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

*Somme demandée : 52 972,23 \$      Coût du projet : 66 215,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 52 972,23 \$ à Patrimoine Sainte-Sabine-de-Bellechasse pour le projet Acquisition et rénovation de l'église par un OBNL. L'acceptation du projet est conditionnel au dépôt des soumissions, des statuts constitutifs et règlements généraux de Patrimoine Sainte-Sabine-de-Bellechasse, de l'acte notarié de l'acquisition des immobilisations, du document déclarant que l'église est désacralisée et de la résolution autorisant la signature des documents et précisant le taux de remboursement des taxes gouvernemental, soit provincial et fédéral.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.02 - Projets régionaux.**

2016-06-17

**10.02.01 École autrement, Place aux jeunes les Etchemins, Métiers et Carrières et Etchemins en direct: Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit

accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 7 300,00 \$      Coût du projet : 142 819,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 300,00 \$ au Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins pour le projet École autrement, Place aux jeunes les Etchemins, Métiers et Carrières et Etchemins en direct. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale du Pacte rural.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **11 - AFFAIRES COURANTES:**

### **11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**2016-06-18**

### **11.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins compte sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire pour contribuer à une activité économique dynamique;

ATTENDU QUE l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales permet à une MRC de conclure avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relatives à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE la TACA a élaboré un Plan de développement du bioalimentaire pour la région de la Chaudière-Appalaches, ci-appelé PDBR Cap 2025;

ATTENDU QU'une entente sectorielle sur le développement du bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches applicable pour l'année financière 2016-2017 a été négociée entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les MRC intéressées de la région de la Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis;

ATTENDU QUE la participation financière de la MRC des Etchemins

pour cette entente s'établit à 3 250,00 \$ pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire constitue une des priorités convenue au sein de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) et que cette entente permet d'agir avec un effet levier pour réaliser des actions structurantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2016-05-11 concernant le même dossier;

QUE Monsieur Hector Provençal soit et est désigné pour faire partie du comité directeur et du comité consultatif qui seront mis en place après la signature de l'entente;

D'accepter le contenu de l'entente sectorielle sur le développement bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches 2016-2017;

D'accepter de payer au gestionnaire de l'entente un montant de 3 250,00 \$ après la signature de celle-ci;

D'autoriser le préfet, Monsieur Harold Gagnon ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Luc Leclerc, à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-19**

**11.03 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents et contrats avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant les modalités d'utilisation des contributions versées aux municipalités régionales de comté dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-20**

**11.04 - MRC de Matawinie.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-170-2016 adoptée par le Conseil de la MRC de Matawinie, lors de la séance du 11 mai 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de revoir les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils photo-radars situés sur le territoire de la MRC de Matawinie et que les municipalités et la Cour municipale puissent conserver les amendes et les frais générés comme si lesdits constats



étaient émis, comme par le passé, par les officiers de la Sûreté du Québec et traités par la Cour municipale de Matawinie et de porter le tout à la connaissance du ministère de la Justice;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

D'appuyer ladite résolution pour les mêmes motifs;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, au député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux, le député fédéral de Beauce, Monsieur Maxime Bernier ainsi qu'au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque, afin de les informer de la situation déplorable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-21**

**11.05 - Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-16-05-01 adoptée par l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de revoir le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, en concertation avec les acteurs impliqués par l'apparition de ces nouveaux tarifs, afin de prendre en compte, notamment, les responsabilités, les devoirs et les obligations imposés aux MRC en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins informe le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Monsieur Laurent Lessard, de son désaccord avec le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, Madame Julie Grignon;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-22**

**11.06 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE ROY,  
REPRÉSENTANT DE SAINT-LOUIS,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la lettre provenant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, Madame Julie Grignon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-23**

**11.07 - MRC de Portneuf - Modification au règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CR 138-05-2016 adoptée par la MRC de Portneuf, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir son projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'exclure de cette tarification les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification;

QUE la MRC des Etchemins dénonce cette nouvelle réglementation qui confère une nouvelle charge financière au milieu municipal et aux

organismes qui interviennent dans le domaine de la faune;

QUE la MRC des Etchemins fasse parvenir une copie de la présente résolution à la sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, Madame Julie Grignon, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux, à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ainsi qu'au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-24**

**11.08 - Renouvellement du contrat de Madame Réjeanne Bilodeau pour l'entretien ménager des bureaux de la MRC des Etchemins.**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins est échu depuis le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE Madame Réjeanne Bilodeau se dit intéressée à renouveler le contrat d'entretien ménager pour la période du 7 juin 2016 au 6 juin 2017;

ATTENDU QUE Madame Réjeanne Bilodeau demande certains ajustements au niveau de sa rémunération (voir proposition jointe);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE soit proposé une augmentation de 2 % du contrat antérieur qui était de 16 677 \$ (2015-2016), soit la somme de 333,54 \$ pour un montant total de 17 010,54 \$ payable en cinquante-deux (52) versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-25**

**11.09 - Lignes directrices en sécurité incendie - Conduite d'un véhicule d'urgence (adoption).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte les lignes directrices en sécurité incendie pour la conduite d'un véhicule d'urgence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-26**      **11.10 - Lignes directrices en sécurité incendie - Port de la ceinture de sécurité (adoption).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte les lignes directrices en sécurité incendie pour le port de la ceinture de sécurité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-27**      **11.11 - Lignes directrices en sécurité incendie - Description des tâches d'un pompier du SSI (adoption).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE ROY,  
REPRÉSENTANT SAINT-LOUIS,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte les lignes directrices en sécurité incendie pour la description des tâches d'un pompier du service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-28**      **11.12 - Description des tâches du préventionniste.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la demande provenant du Comité de sécurité incendie, qui s'est tenu le 17 novembre 2015, concernant la répartition des tâches du préventionniste de la MRC des Etchemins est refusée par le Conseil de la MRC des Etchemins et que la description originale des tâches du préventionniste soit maintenue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-06-29**      **11.13 - Université du Québec à Rimouski (UQAR - Lévis).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins ne peut donner suite à la demande d'aide financière provenant de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans le cadre de sa campagne majeure de financement 2013-2018 faute de disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-30

**11.14 - Système de sauvegarde informatique à la résidence de Monsieur Luc Leclerc.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte que les frais excédentaires du service internet à la résidence de Monsieur Luc Leclerc soit remboursés à celui-ci sur présentation de facture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-31

**11.15 - Adoption des priorités annuelles d'intervention de la MRC des Etchemins.**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élaboration d'un plan d'action dans chacune des municipalités et des rencontres avec les organismes du territoire, la MRC des Etchemins a fait un travail de terrain afin de mieux structurer son développement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la liste des priorités suivantes soit et est adoptée telle que présentée ci-dessous.

**PRIORITÉS RETENUES**

- Supporter et consolider les entreprises et organismes;
- Promouvoir les services existants et les infrastructures;
- Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique;
- Promouvoir la construction résidentielle et commerciale;
- Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune;
- Planification de l'aménagement et du développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-06-32

**11.16 - Adoption de la Politique de soutien du Fonds de développement des territoires 2016-2017 et la Politique de soutien aux projets structurants.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la Politique de soutien du Fonds de développement des territoires 2016-2017 et la Politique de soutien aux projets structurants soient adoptées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.17 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).**

Point d'information concernant une lettre mentionnant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 1er avril dernier, à la création de la Direction générale adjointe de la métropole et des projets stratégiques afin d'harmoniser ses actions dans la grande région de Montréal.

### **11.18 - Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).**

- Point d'information.

Invitation à participer à une entente que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) souhaite mettre en place avec les autres partenaires de notre région.

### **11.19 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).**

- Point d'information.

Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle des membres du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) qui aura lieu le jeudi 16 juin 2016 à 19h30 à Sainte-Marie.

2016-06-33

### **11.20 - Comité Histoire et Patrimoine de Sainte-Aurélie.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins verse une aide financière de cinq cents dollars (500.00 \$) au comité des bénévoles du Vieux Moulin Metgermette-Nord pour le support des activités estivales 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.21 - MRC de La Nouvelle-Beauce.**

Entente provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant le financement de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) pour l'année 2016-2017 (résolution numéro 13286-05-2016).

### **11.22 - Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Congrès.**

C'est sous le thème fort évocateur et inspirant *Les régions, phares de notre avenir* que se tiendra la 75e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 29, 30 septembre et 1er octobre prochain au Centre des congrès de Québec.

### **11.23 - Programme d'adaptation de domicile (PAD).**

Entente signée avec la MRC de Bellechasse pour la prise en charge des

dossiers PAD actuels et à venir du territoire de la MRC des Etchemins.

## **12 - ADMINISTRATION:**

**2016-06-34**

### **12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze dollars et treize cents (167 775,13 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

## **13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

### **13.01 - Gouvernement du Québec.**

a) Ministère de la Sécurité publique (MSP): Accusé réception de notre résolution 2016-04-14 concernant l'adoption et l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de notre résolution 2016-02-10 concernant la demande d'augmentation des budgets de la voirie locale dans nos municipalités.

c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de nos résolutions 2016-05-13 concernant le transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle, 2016-05-15 concernant le programme RénoRégion, 2016-05-21 concernant le transport collectif de la MRC de La Nouvelle-Beauce et 2016-05-31 concernant le transport collectif de la MRC de Portneuf.

d) Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI): Chèque au montant de 5 991 \$ pour le paiement de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme d'appui aux secteurs stratégiques et au développement des créneaux d'excellence - Volet Soutien aux activités et aux projets structurants.

e) Monsieur Steven Blaney, député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis accuse réception de nos résolutions 2016-05-13 concernant le transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle, 2016-05-21 concernant le transport collectif de la MRC de La Nouvelle-Beauce, 2016-05-29 concernant l'internet et cellulaire sur le territoire de la MRC des Etchemins et 2016-05-31 concernant le transport collectif de la MRC de Portneuf.

f) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de nos résolutions 2016-05-13 concernant le transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle, 2016-05-21 concernant le transport collectif de la MRC de La Nouvelle-Beauce et 2016-05-31 concernant le transport collectif de la MRC de Portneuf.

g) Monsieur Paul Busque, député provincial de Beauce-Sud accuse réception de notre résolution 2016-05-29 concernant les services internet et cellulaire sur le territoire de la MRC des Etchemins.

h) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de notre résolution 2016-05-10 concernant le budget dédié aux infrastructures routières locales.

### **13.02 - Promutuel Assurance.**

Lettre nous informant que Promutuel Assurance Appalaches - St-François, Promutuel Assurance Beauce-Etchemins et Promutuel Assurance Lotbinière ont regroupé leurs activités le 2 mai dernier pour créer la nouvelle entité portant le nom de Promutuel Assurance Chaudière-Appalaches.

### **13.03 - MRC de Beauce-Sartigan.**

Résolution provenant de la MRC de Beauce-Sartigan confirmant son refus à une participation financière pour le fonctionnement de la Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA).

### **13.04 - Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.**

Communiqué de presse provenant de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant qui a été acheminé aux Médias de Beauce-Etchemins, Bellechasse et Lotbinière.

Rapport concernant le nombre de conducteurs décédés ayant subi un test d'alcoolémie.

### **13.05 - Assemblée Générale Annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.**

Invitation officielle pour l'Assemblée Générale Annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins qui aura lieu le 21 juin 2016 à 17 h 00 au Club de Golf Coopératif de Lac-Etchemin.

### **13.06 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

Mémo provenant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la reddition de comptes auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



### **13.07 - Comité promotion touristique des Etchemins.**

Communiqué concernant le lancement de la saison touristique des Etchemins et dévoilement des stratégies promotionnelles.

### **13.08 - Comité TREMCA Tourisme.**

Procès-verbal du Comité TREMCA Tourisme qui a eu lieu le 18 mai 2016 à l'Hôtel de ville de Lévis.

### **13.09 - Comité TREMCA Agroalimentaire.**

Procès-verbal du Comité TREMCA Agroalimentaire qui a eu lieu le 18 mai dernier à l'Hôtel de ville de Lévis.

### **13.10 - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC).**

Avis de convocation et ordre du jour pour l'assemblée générale annuelle de la SADC Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le mardi 21 juin 2016 à 17 h 30 au Pub de la Contrée de Bellechasse.

### **13.11 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).**

Lettre nous informant que le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers a été modifié et que plusieurs changements entreront en vigueur le 20 novembre prochain.

### **13.12 - Modification de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).**

Communiqué provenant du député de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque concernant un projet de loi modifiant la Loi québécoise de l'environnement (LQE).

## **14 - SUJETS DIVERS.**

**2016-06-35**

### **14.01 - L'ADOberge Chaudière-Appalaches.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant de l'organisme l'ADOberge;

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion concernant ladite demande d'aide financière, le vote est demandé;

8 votes pour la proposition représentant 81,57 % de la population

5 votes contre la proposition représentant 18,43 % de la population

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins participe financièrement pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$) auprès de l'organisme l'ADOberge Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**2016-06-36**

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER